

MAIRIE DE
WITTENHEIM
- Haut-Rhin -

**DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE**
De modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la
publicité ou une préenseigne
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 27 Février 2024 Dossier affiché en mairie le 27 Février 2024	N° DP 068 376 24 J 001
<p>Par : JCDECAUX représentée par Monsieur SCHULTZ Guy-Michel</p> <p>Demeurant à : 27 Quai Olida 67540 OSTWALD</p> <p>Pour : Remplacement d'un mobilier publicitaire Suppression d'un mobilier publicitaire</p> <p>Sur un terrain sis à 224 rue des Mines : Cadastéré : 46 0108</p>	

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne susvisée,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération approuvé le 26/09/2022,

Considérant que la zone d'implantation du projet correspond à la zone 1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : Le dispositif aura une finition soignée et de bon aspect.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux.

Fait à WITTENHEIM

Le 26 MARS 2024

Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

